

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 mars 2021

DCM N° 21-03-11-15

Objet : Appel à projet Trame verte et bleue Grand Est 2021.

Rapporteur: Mme VIALLAT

La DREAL, la Région Grand Est, et les Agences de l'eau ont mis en commun leurs moyens financiers afin d'optimiser la mise en œuvre d'actions en faveur de la Trame Verte et Bleue (TVB) et de la biodiversité sur le territoire du Grand Est. Un appel à projets TVB Grand Est a ainsi été mis en place depuis 2017 afin de soutenir les projets multi partenariaux de création et/ou de restauration de continuités écologiques portés notamment par les collectivités.

A ce titre, un taux d'aide de 80 % sur les dépenses éligibles (études, travaux et animations) peut être envisagé.

Instaurée par le Grenelle de l'Environnement, la Trame verte et bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité, l'artificialisation et la fragmentation des territoires. Il s'agit de constituer un réseau d'échanges pour que les espaces naturels puissent fonctionner entre eux et pour que les espèces animales et végétales aient, comme l'Homme, la faculté de communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire...

En plus de rendre des services aux espèces animales et végétales, la TVB rend également des services à l'Homme : pollinisation par les abeilles, épuration de l'air et de l'eau, régulation des crues, lutte contre les îlots de chaleur urbains... sont des exemples de services que la nature nous apporte et qu'il est difficile et coûteux de compenser.

Consciente de ces enjeux, la Ville de Metz a réalisé une étude de biodiversité en 2013 afin d'inventorier la faune, la flore et les habitats de son territoire. De cette étude a été établie la cartographie de la TVB messine mise en cohérence avec la TVB métropolitaine, l'armature écologique du SCoTAM et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Lorraine dans le cadre d'une mission confiée à l'AGURAM en 2015.

De 2017 à 2019, la Ville a également mené une étude nommée SESAME en partenariat avec le CEREMA Est et Metz Métropole afin d'identifier les services rendus par les arbres (biodiversité, qualité de l'air, îlot de chaleur, cadre de vie, adaptation au changement climatique) ainsi que les contraintes associées (branches cassantes, dépôt de miellat, racines superficielles, caractère allergisant, etc.). Objectif : planter le bon arbre au bon endroit.

Depuis 2020, Metz travaille en collaboration avec l'AGURAM dans le cadre d'une étude de définition d'un programme d'actions de renforcement de la TVB (2020-2025) en lien avec les enjeux biodiversité mais également qualité de l'air, îlot de chaleur, cycle de l'eau, etc.

Sur la base des études réalisées, la Ville de Metz a répondu à un premier Appel à projets TVB en 2019 pour lequel elle a été lauréate et a pu bénéficier d'une aide de 206 240 € pour la réalisation de son projet de "Renforcement et de valorisation de la Trame verte et bleue messine 2019-2020" mené en partenariat avec l'AGURAM et le CEREMA Est. Ont ainsi été financées :

- Les actions de plantation permettant de créer des continuités écologiques entre les réservoirs de biodiversités messins et métropolitains, d'apporter de la fraîcheur en cœur de ville et de lutter contre la pollution de l'air (plus de 6 000 arbres et arbustes plantés).
- Les actions de sensibilisation des habitants et des scolaires à la nature (exposition, animations sur la TVB, sensibilisation à la préservation des chiroptères et des pollinisateurs sauvages) -> reportées à 2021 du fait de la COVID 19.

Afin de poursuivre ses actions en faveur de la biodiversité et de la TVB, la Ville souhaite de nouveau déposer un dossier et solliciter une subvention de 80 % dans le cadre de son nouveau projet "Identification, renforcement, valorisation et suivi de la trame verte et bleue messine 2021-2022" mené en partenariat avec l'AGURAM et la SAREMM. Ce projet comprend pour la Ville de Metz :

- Des travaux (plantation, végétalisation, désimperméabilisation, abris et passages pour la faune) visant à renforcer la trame verte, en intégrant des enjeux de biodiversité, confort thermique, qualité de l'air, cycle de l'eau, usages : estimés à 2 000 000 € (1M€/an).
- Des actions de lutte contre la pollution lumineuse et de renforcement de la trame noire : estimées à 20 000 €.

Des actions de sensibilisation des habitants et des scolaires sur les rôles de la trame verte et bleue et les enjeux de la préservation de la biodiversité : estimées à 15 000 €.

Une convention de maîtrise d'ouvrage sera passée entre Metz et Metz Métropole afin de permettre à la Ville d'effectuer des travaux de renforcement de la trame verte sur les parcelles de propriété métropolitaine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération relative à la demande de soutien financier au titre de l'appel à projets Trame Verte et Bleue Grand Est 2019 adoptée le 25 avril 2019,

VU la délibération relative à l'Ambition Climat 2030 (plan messin d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique) adopté le 25 avril 2019 avec pour objectif de planter

20 000 arbres adaptés aux futures conditions climatiques d'ici à 2030,
VU les études réalisées et en cours,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz de développer sa trame verte bleue pour favoriser la biodiversité, l'infiltration des eaux pluviales, réduire les îlots de chaleur urbain, améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie des habitants,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz de prendre en compte les enjeux de trame noire afin de favoriser le déplacement de la faune nocturne et de lutter contre la pollution lumineuse,

CONSIDERANT l'intérêt à solliciter une aide financière dans le cadre de l'Appel à projets Trame Verte et Bleue Grand Est 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à répondre à l'appel à projets TVB Grand Est 2021 et à solliciter une subvention au taux d'aide maximal ainsi que toute autre subvention qui permettrait la réalisation de ce projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces ou document connexes liés à cette affaire ainsi que ses avenants éventuels.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser toutes les recettes relatives à cette opération.

Service à l'origine de la DCM : Mission Développement durable et solidaire
Commissions : Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie
Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement

Séance ouverte à sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 53 Absents : 2 Dont excusés : 1

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ